FICHE 8 : RISQUE « PERSONNE ÉGARÉE »

DÉFINITION:

Du fait des activités de randonnées, VTT, Sports d'hiver..., la commune de Lans-en-Vercors peut être confrontée à l'égarement d'une personne sur son territoire.

LOCALISATION:

L'ensemble de la commune. Périmètre montagneux.

CONSIGNES À DONNER:



AVANT	Se préparer :
	- prendre conseil auprès de professionnels, Office du
	tourisme, postes de secours en station.
	 vérifier son assurance responsabilité civile et individuelle
	accident (secours sur piste payant)
	- choisir une activité et un parcours adaptés à l'expérience et
	au niveau physique
	- prendre connaissance des conditions météorologiques,
	bulletin d'enneigement et du risque avalanche
	 informer son entourage du programme et des horaires
	S'équiper :
	 choisir du matériel de qualité (norme de certification) et
	adaptés en fonction de l'activité (vêtements chaud, DVA,
	pelle, sonde)
	- emporter trousse de secours
	 emporter carte et boussole afin de vous localiser
	Respecter les consignes de sécurité
	Être vigilant et savoir renoncer
PENDANT	Alerter :
	- Contacter le 112, se présenter et communiquer son
	numéro de téléphone
	- se localiser, en communiquant les coordonnées GPS et
	l'altitude si possible
	- décrire la situation et donner des précisions sur la zone où
	l'on se trouve